

France – L'Alsace en fête

Logement hôtel Nid des Cigognes***

du 02 au 05 avril 2025 – 4 jours / 3 nuits

A partir de 579 € / personne

Base 40 personnes



LES POINTS FORTS :

Déjeuner spectacle au cabaret le Royal Palace

Découverte de villages typiques alsaciens

Visite d'une cave et dégustation de vin

JOUR 1 : MARSEILLE / OSTHEIM

Rendez-vous des participants et départ en direction de Valence, Lyon, Mâcon. Déjeuner libre en cours de route. Après-midi, continuation vers Dole, Besançon. Nous sommes en Alsace et arrivons en début de soirée au « Nid de Cigognes ». Installation dans les chambres. **Apéritif de bienvenue.** Dîner et nuit.

JOUR 2 : GERTWILLER / ROYAL PALACE

Petit-déjeuner et départ vers Gertwiller, petit village alsacien qui abrite le « Musée du Pain d'Épice », dont les façades sont peintes en trompe l'œil. Visite de son musée puis temps libre dans cet espace dédié au pain d'épice, *décliné sous toutes ses formes et saveurs : recette traditionnelle, évidemment, mais également biscuits, boissons, épices et douceurs...* Reprise de l'autocar en direction de Kirrwiller, et du **majestueux Music-Hall : le Royal Palace**. Après avoir poussé les portes d'un des 3 plus grands music-halls français, **découvrez un univers d'exception, empreint de luxe et de magie. Déjeuner dansant** puis en début d'après-midi, prenez place dans un des confortables fauteuils pour vous laisser envoûter **par la magie du show "Grand Amour". Sensualité, émotions et rêverie sont au rendez-vous.** Petits comme grands s'émerveillent devant cet extraordinaire spectacle dont les numéros, plus impressionnants les uns que les autres, s'enchaînent sur un rythme effréné. Vous serez émerveillés par les 40 artistes sur scène, le tourbillon entraînant de musiques, de paillettes et l'incroyable beauté des costumes. Après le spectacle, **animations et ambiances musicales variées, interprétées par un orchestre ou DJ.** Retour à l'hôtel en fin de journée, dîner et nuit.

JOUR 3 : EGUISHEIM / BERGHEIM / RIQUEWIHR

Petit-déjeuner et départ pour Eguisheim, charmant petit village typiquement alsacien aux anciennes demeures aux toits pointus, aux couleurs vives et aux façades à colombage. Visite de ce village médiéval. **Puis arrêt dans une cave et dégustation suivie d'une possibilité d'achat.** Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Après le repas, départ pour Bergheim « village préféré des Français » en 2022. Visite de ce village à l'ambiance romantique, qui se dévoile derrière son enceinte médiévale magnifiquement préservée, dotée de tours majestueuses. Puis, l'excursion nous conduit à Riquewihr, cité médiévale, et véritable joyau alsacien qui illustre la richesse et la bourgeoisie de l'époque. **Riquewihr, un des lieux de visite incontournables d'Alsace, est un "musée à ciel ouvert"** qui a su préserver son authenticité, derrière ses murs d'enceinte que seules les vignes assègent désormais. Retour à l'hôtel, dîner. Nuit.

JOUR 4 : OSTHEIM / MARSEILLE

Petit-déjeuner, puis départ vers Besançon. Nous quittons à regret cette si belle région pour rejoindre la ville de Mâcon. Déjeuner libre

en cours de route. Poursuite du voyage vers Marseille et sa région où l'arrivée est prévue en fin de journée.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 3***
La pension complète
Les boissons au cours des repas (1/4 de vin et café le midi)
Les excursions et visites mentionnées au programme
L'entrée au musée du Pain d'Épice
Le déjeuner-spectacle au Royal Palace
La présence d'un accompagnateur le jour 3
La visite d'une cave
L'apéritif de bienvenue
L'accès à l'espace détente (piscine intérieure, sauna, hammam)
La taxe de séjour
L'assurance annulation (offerte)
L'assurance « Protection sanitaire » offerte)
L'assistance / rapatriement

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 100 € / personne (nombre limité nous consulter)
Les déjeuners de route
Les pourboires et les dépenses personnelles



En partenariat avec

Voyages
SABARDU

es13
L'EXPERT DES LOISIRS
pour les jeunes de + de 55 ans

NOS DESTINATIONS AUTOCAR

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit:

30€ de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90% du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services et doit-nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise de 15€ par personne, de la prime d'assurance ainsi que des frais de visa indiqués dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ; la guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ; l'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne jusqu'à 7 jours du départ à une personne remplissant les mêmes conditions. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais de cession.

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

FORMALITES SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv/fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).